Reçu lors de la permanence du samedi 12 septembre 2026 à 11H30
O. [illegible]

Je trouve étonnant qu'après deux procès : appel, et cassation, aux quels la justice a refusé l exploitation de ce poulailler, la demande d'une extension de 30000 à 40000 poules pondeuses soit demandé,

le bien être animal est totalement ignoré, les nuisances vont augmentés, pour les voisins ,les souffleries de ventilations vont augmentés, l'état des routes se déteriorer ,

mais puisque le préfet de notre département , commandé, par les besoins de la Nation, lui a donné la permission de continuer la production d'œufs, ce que je comprend puisque l'installation fonctionne depuis 7 ans,

Par contre, cette extension tient de la provocation, puisque ce poulailler aurait du être installé dans un endroit différent du territoire, ce qui aurait évité tous ces PROBLEMES d ailleurs un autre poulailler est en voie de construction près du village voisin...

Ce qui fait notre région vouée à l agriculture industrielle avec les méthaniseurs , les poulaillers intensifs, les éoliennes.....

G MAHAUT 3 rue hourdelle SAINT MOREL samedi 12 Sepembre 2026

G Mahaut